

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2009

APPLICATION DES ARTICLES 34-1, 39 ET 44 DE LA CONSTITUTION - (n° 1522)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 19

présenté par
MM. Urvoas, Valls, Derosier, Le Roux, Dosière
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 7

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« L'étude d'impact est complétée d'une présentation consolidée des dispositions codifiées et modifiées par le projet de loi. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une présentation consolidée des articles de codes modifiés par un projet de loi peut faciliter l'accessibilité et la lisibilité du droit. A titre d'exemple, le projet de loi d'engagement national pour l'environnement, présenté en Conseil des Ministres le 07 janvier dernier, vise 25 codes différents et en modifie 320 articles. Seule une présentation de son impact juridique sur le droit existant permettra d'en mesurer sa portée